



## COMMUNIQUE de la CGT/RATP

### Journée d'action du 12 décembre 2007

La CGT/RATP s'est engagée dans les négociations triparties concernant la réforme des régimes spéciaux obtenues depuis le 21 novembre dernier, suite aux mobilisations des 18 octobre, 14 novembre et des jours d'actions qui s'en sont suivis.

Notre organisation syndicale ne néglige ni l'impact qu'ont les mobilisations sociales à la RATP sur le quotidien des usagers des transports en Ile de France ni l'impact des limites de la compréhension des usagers au regard des revendications portées.

**Les agents de la RATP ne sont pas les ennemis des usagers, du service public. Ils défendent une des revendications communes à l'ensemble des salariés de notre pays : l'avenir de notre système de retraites par répartition.**

A chaque étape de cette négociation, nous avons largement communiqué à l'ensemble des salariés les éléments des échanges afin de les rendre témoins de l'évolution des discussions et des propositions.

A l'issue de la troisième et avant dernière séance de négociations, nous ne pouvions nous satisfaire des propositions mises sur la table et considérons que la séance de négociations dite « conclusive » du 11 décembre prochain ne pouvait clore, en l'état, le cycle de négociations.

Aujourd'hui, nous considérons que les agents de la RATP doivent se faire entendre, appuyés encore sur des axes revendicatifs pour peser sur ce dossier majeur.

C'est pourquoi, la CGT a déposé un préavis de grève pour la journée du 12 décembre 2007 et a été reçue par la direction de l'entreprise dans le cadre de celui-ci pour aborder un ensemble de neuf points.

#### **Des réponses nous ont été apportées à cette occasion :**

- La mise en œuvre de mesures « carrières » à 25 ans sur la période 2008/2011 ;
- L'intégration de la compensation cotisation retraites dès 2009 avec des paliers de 0,6 % par an pendant 4 ans ;
- L'étude annuelle du niveau des pensions entre organisations syndicales/direction/caisse de retraites ;
- L'examen de la mise en œuvre d'un « minimum vieillesse » à la RATP (à l'instar de ce qui se négocie actuellement aux IEG) ;
- L'ouverture des négociations sur le parcours professionnel et sur l'évolution de la grille des classifications dès janvier 2008 ;
- La mise en place d'un « observatoire des pénibilités » à la RATP ;
- L'ouverture de discussions tripartites (en présence de représentants du gouvernement) sur les questions de la pénibilité en lien avec les discussions qui se tiendront au niveau national au premier semestre 2008 ;
- La « détente » du calendrier de négociations avec la tenue d'une séance supplémentaire le 17 ou 18 décembre prochain dite « conclusive ».

**Pour autant, le gouvernement doit encore avancer sur :** la mise en œuvre d'un système de péréquation ; la prise en compte des années d'études dans la durée d'assurances ; le financement des dispositions issues des négociations qui ne peut reposer sur les seuls comptes de la RATP.

**L'ensemble de ces évolutions reste à être apprécié par les salariés eux-mêmes.**

**Parallèlement, nous constatons que des axes revendicatifs doivent évoluer et que certains peuvent être portés de manière unitaire par les, des organisations syndicales.**

**Nous réaffirmons notre volonté et notre disponibilité pour œuvrer à cet objectif.**

**Aussi, des démarches locales de motions, pétitions construites avec les agents peuvent contribuer à faire agir en ce sens.**

**Forte de cette situation et consciente de ses responsabilités de première organisation syndicale, responsable devant ses militants mais aussi devant l'ensemble des usagers de notre service public, la CGT/RATP invite l'ensemble des agents à mesurer les avancées obtenues et à mettre en œuvre les formes d'action les plus adaptées localement.**

Paris le 10 décembre 2007